

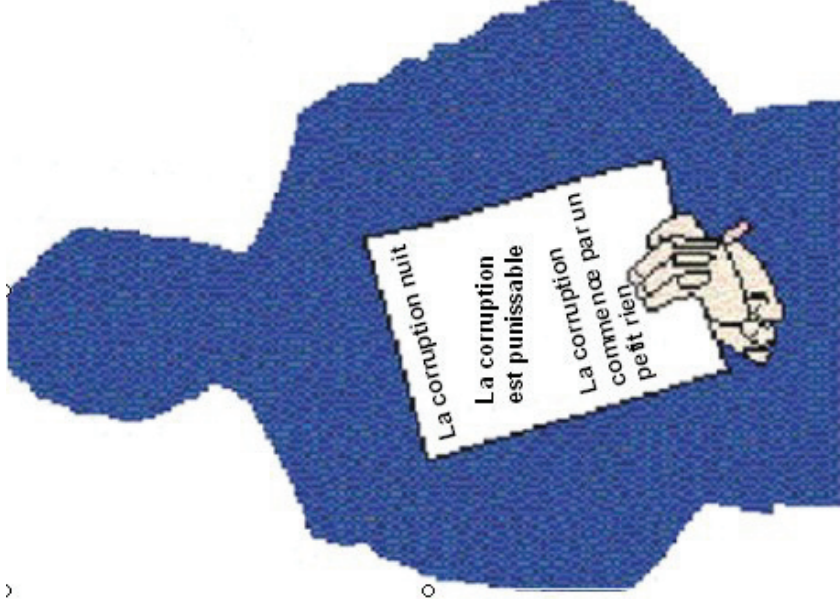


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

## Code de conduite



Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions  
que vous vous posez sur la corruption !

Office fédéral des routes OFROU

Karin Graber

Adresse postale: 3003 Berne

Emplacement : Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen

Tél. +41 58 462 38 12

[karin.graber@astra.admin.ch](mailto:karin.graber@astra.admin.ch)

[www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)

## Généralités

Un rapport de l'administration fédérale constate qu'environ 40 condamnations « seulement » sont prononcées chaque année pour corruption à l'encontre d'agents de la fonction publique. Or, d'après une étude du professeur Nicolas Queiroz de l'Université de Fribourg, seuls 1 à 5 % des cas éclatent au grand jour. Avec un indice de corruption de 85 points sur 100, la Suisse se retrouve ainsi au 7<sup>e</sup> rang. D'où sa volonté de viser le maximum de 100 points (très honnête). La section suisse de Transparency International signale en outre que les entreprises qui baissent dans les économies gangrenées par la circulation d'argent sale présentent en moyenne un revenu plus bas d'environ 5 % et des montants contractuels plus élevés allant jusqu'à 10 %.

## L'OFROU veut observer les préceptes suivants :

- Les employés de l'OFROU sont à l'écoute des clients et dénués de préjugés. Leur comportement transparent et professionnel permet ainsi à l'office d'être digne de confiance.
- L'OFROU doit être objectif et la confiance placée en lui justifiée.
- Les collaborateurs de l'OFROU respectent la protection dont doivent bénéficier les informations professionnelles confidentielles.

- Les employés de l'OFROU traitent les informations professionnelles avec discrétion et respectent naturellement leur confidentialité.

- Les collaborateurs de l'OFROU n'exercent aucune activité concurrente à leurs tâches au sein de l'administration fédérale, que ce soit gratuitement ou contre indemnisation.

- Chaque collaborateur de l'OFROU travaille de manière équitable, impartiale et objective.

- Les collaborateurs n'utilisent pas de leur situation professionnelle à des fins privées.

- Pour chaque procédure dont il est responsable, l'OFROU vérifie si les intérêts privés de ses employés ou de leurs proches ne sont pas en conflit avec leurs engagements professionnels.

- Les employés doivent refuser toutes tentatives de corruption. Ils ne sont pas autorisés à accepter des avantages qui pourraient directement ou indirectement entraver leur capacité d'agir.

- Tous les employés de l'OFROU adoptent le comportement que l'on est en droit d'attendre d'un agent de la fonction publique. L'équité, l'impartialité et la rigueur sont des valeurs que les collaborateurs ne véhiculent pas

uniquement au travail mais également dans leur vie privée.

- L'information et les bonnes conditions de travail permettent d'instaurer un climat agréable et d'éviter que les collaborateurs se comportent mal.

- S'appuyant sur l'exemple de supérieurs désireux de vivre une éthique professionnelle moderne, les collaborateurs réalisent qu'ils sont tous responsables de l'observation du code de conduite. Les collaborateurs de l'OFROU profitent des offres de perfectionnement qui fournissent des informations sur les formes, les risques, la prévention ainsi que sur les conséquences de la corruption sur les plans disciplinaire et pénal.

- En œuvrant dans la transparence, on s'assure que le travail est vérifié à tout instant et que les comportements erronés sont découverts immédiatement.

- Grâce à des procédures de travail transparentes et modernes, l'OFROU fait en sorte de rendre la corruption presque impossible.

- Les indices de corruption sont immédiatement signalés au domaine Service juridique ou à la médiatrice de l'OFROU (Karin Graber).

- La boîte aux lettres créée sur l'intranet de l'OFROU permet aux employés d'envoyer des

messages au médiateur : <http://intranet.uvek.admin.ch> (OFROU → Organisation → Lutte contre la corruption)

- Tout comportement punissable (tentatives de corruption selon les art. 322<sup>ter</sup> à 322<sup>octies</sup> du Code pénal) devra être signalé aux autorités de poursuite pénale.

- A travers la mise à jour continue des directives et des explications concernant la prévention de la corruption au sein de l'OFROU, les collaborateurs sont informés sur le sujet et disposent de connaissances actuelles.

- Si vous avez tout de même des problèmes ou si vous avez constaté quelque chose d'anormal et que vous êtes dans le doute, veuillez vous adresser à :

Office fédéral des routes OFROU  
Karin Graber  
Adresse postale : 3003 Berne  
Emplacement : Pulverstrasse 13,  
3063 Ittigen  
Tél. : +41 58 465 42 72  
[karin.graber@asfra.admin.ch](mailto:karin.graber@asfra.admin.ch)